

Public et privé : flux, parcours scolaires et caractéristiques des élèves

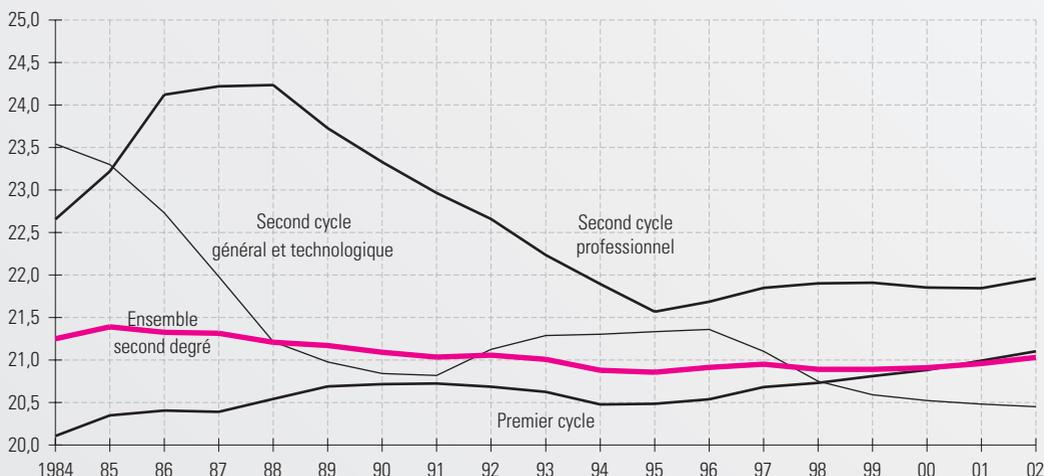
Thème : public-privé, quelles différences ?

→ *Le secteur privé accueille environ un cinquième des élèves du second degré ; cette proportion a très peu varié au cours des dix dernières années. Depuis le milieu des années 90, la part de ce secteur augmente légèrement en premier cycle et en second cycle professionnel mais baisse en second cycle général et technologique. À chaque rentrée, un élève sur vingt, en moyenne, a changé de secteur par rapport à l'année antérieure. La majorité des changements ont lieu à l'entrée au collège ou au lycée. Le flux net généré est favorable au secteur privé dans le premier cycle et le second cycle professionnel et au secteur public dans le second cycle général et technologique. Les élèves du secteur privé sont issus de milieux sociaux en moyenne plus favorisés. Ils sont plus jeunes au collège mais plus âgés au lycée. Depuis deux ans, les collégiens redoublent moins souvent dans le public que dans le privé, mais s'orientent proportionnellement moins souvent en seconde générale et technologique. Les lycéens du privé redoublent moins souvent que ceux du public. Les établissements privés sont en moyenne plus petits que ceux du public mais leurs classes ne sont pas pour autant toujours moins chargées. Elles le sont effectivement dans les lycées mais pas dans les collèges.*

La part du secteur privé dans l'enseignement secondaire en France métropolitaine a très peu varié au cours des dix dernières années : elle reste proche de 21 % depuis 1990. Elle décroît légèrement jusqu'en 1995, où elle vaut 20,9 %, puis elle progresse très lentement pour atteindre 21 % en 2002. Cette stabilité résulte d'évolutions un peu plus contrastées au niveau des trois cycles du second degré : la part du secteur privé est en légère augmentation dans le premier cycle et le second cycle professionnel et en baisse dans le second cycle général et technologique. Ces évolutions ont démarré au milieu des années 90 après qu'une inversion de tendance se soit manifestée dans chacun des trois cycles du second degré. En effet, entre 1994 et 1996, la part du secteur privé passe par un minimum dans le premier cycle et dans le second cycle professionnel et par un maximum dans le second cycle général et technologique (graphique 1).

Isabelle MAETZ

Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire
Direction de l'évaluation et de la prospective

GRAPHIQUE 1 – Part du secteur privé dans les trois cycles du second degré (France métropolitaine)

□ À CHAQUE RENTRÉE, UN ÉLÈVE SUR VINGT, EN MOYENNE, A CHANGÉ DE SECTEUR PAR RAPPORT À L'ANNÉE ANTÉRIEURE

La majorité des changements de secteur ont lieu à l'entrée d'un cycle du second degré...

Sur les 5 259 000 élèves que compte le second degré à la rentrée 2002, 268 000 ont changé de secteur par rapport à l'année précédente, soit environ un élève sur vingt (*tableaux 1-1 et 1-2*). Plus de la moitié de ces changements de secteur (59 % en 2002) ont, en fait, coïncidé avec un changement d'établissement imposé par le déroulement de la scolarité : passage de l'école primaire au collège ou du collège au lycée. Un élève sur dix change de secteur à l'entrée en sixième ou en seconde générale et technologique, un élève sur six lors de sa première inscription dans une des formations du second cycle professionnel. Au cours de leur scolarité dans l'un des cycles du second degré, les élèves sont moins nombreux à changer de secteur : c'est le cas d'un élève sur trente-six seulement, une proportion à peu près égale dans les trois cycles.

... et génèrent l'essentiel du flux net entre les deux secteurs

À l'entrée des trois cycles du second degré, les changements de secteur sont nettement orientés : public vers privé à l'entrée du premier cycle et du second cycle professionnel, privé vers public à l'entrée du second cycle général et technologique. Dans les trois cas, le flux généré par les changements de secteur à l'entrée du cycle constitue l'essentiel du flux global entre secteurs au niveau du cycle.

En 2002, 79 000 élèves ont changé de secteur à l'entrée en sixième : 56 000 sont passés du public au privé et 23 000 du privé au public. Les passages du public au privé l'emportent nettement et le flux net généré est de 32 000 en faveur du privé. Au cours de la scolarité en premier cycle, les changements de secteur sont plus équilibrés : 35 000 élèves sont passés du public au privé et 31 000 du privé au public. Le flux généré n'est que de 4 000 en faveur du privé. Il est huit fois moindre que le flux à l'entrée.

Au niveau du second cycle professionnel, la situation est similaire avec un flux de 12 000 en faveur du privé à l'entrée du cycle et de 3 000, également en faveur du privé, au cours de la scolarité dans le cycle.

À l'entrée en seconde générale et technologique la situation est inversée : sur les 42 000 élèves qui ont changé de secteur à cette étape de leur scolarité en 2002, 29 000 sont passés du privé au public et 13 000 du public au privé. Ce sont les passages du privé au public qui l'emportent et le flux net est de 16 000

TABLEAU 1-1 – Flux d'élèves entre enseignement public et privé dans le second degré entre 1993 et 2002

 France métropolitaine hors EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté)
 (En milliers)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Premier cycle										
Passages privé > public (1)	24,7	24,3	23,7	23,7	24,1	24,3	23,9	23,7	23,2	23,3
Passages public > privé (2)	49,2	46,3	47,2	50,4	51,5	51,3	52,9	54,3	54,8	55,6
Total passages (1) + (2)	74,0	70,6	70,9	74,1	75,6	75,7	76,9	78,0	78,0	78,9
Flux net (1) - (2)	- 24,5	- 22,1	- 23,6	- 26,7	- 27,4	- 27,0	- 29,0	- 30,6	- 31,6	- 32,3
rapporté à l'eff. du cycle (%)	- 0,7	- 0,7	- 0,7	- 0,8	- 0,9	- 0,9	- 0,9	- 1,0	- 1,0	- 1,0
Passages privé > public (1)	25,9	29,7	33,1	28,5	28,6	28,7	28,4	28,8	30,5	31,1
Passages public > privé (2)	41,3	41,5	40,0	42,9	41,1	40,0	40,7	38,7	37,3	35,2
Total passages (1) + (2)	67,2	71,2	73,1	71,4	69,8	68,7	69,1	67,5	67,8	66,2
Flux net (1) - (2)	- 15,3	- 11,9	- 7,0	- 14,4	- 12,5	- 11,3	- 12,2	- 9,9	- 6,9	- 4,1
rapporté à l'eff. du cycle (%)	- 0,5	- 0,4	- 0,2	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,4	- 0,3	- 0,2	- 0,1
Passages privé > public (1)	50,6	53,9	56,7	52,2	52,7	53,0	52,4	52,6	53,7	54,4
Passages public > privé (2)	90,5	87,9	87,3	93,3	92,6	91,3	93,6	93,0	92,1	90,8
Total passages (1) + (2)	141,1	141,8	144,0	145,5	145,4	144,3	146,0	145,6	145,8	145,1
Flux net (1) - (2)	- 39,9	- 34,0	- 30,6	- 41,1	- 39,9	- 38,3	- 41,3	- 40,5	- 38,4	- 36,4
rapporté à l'eff. du cycle (%)	- 1,2	- 1,0	- 0,9	- 1,3	- 1,3	- 1,2	- 1,3	- 1,3	- 1,2	- 1,2
Second cycle général et technologique										
Passages privé > public (1)	22,2	23,4	25,3	24,8	25,9	26,3	25,9	26,7	28,3	28,9
Passages public > privé (2)	12,3	12,1	12,7	13,1	13,2	12,8	12,8	13,2	13,0	12,9
Total passages (1) + (2)	34,5	35,5	38,0	38,0	39,1	39,1	38,7	39,9	41,3	41,8
Flux net (1) - (2)	10,0	11,2	12,6	11,7	12,8	13,6	13,1	13,4	15,4	16,0
rapporté à l'eff. du cycle (%)	0,7	0,7	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,1	1,1
Passages privé > public (1)	14,9	16,0	17,2	15,0	15,3	15,3	13,5	13,5	14,0	15,3
Passages public > privé (2)	19,9	17,9	17,5	17,3	17,0	16,1	15,8	15,2	15,1	15,3
Total passages (1) + (2)	34,7	33,9	34,7	32,4	32,4	31,4	29,3	28,7	29,1	30,6
Flux net (1) - (2)	- 5,0	- 1,8	- 0,3	- 2,3	- 1,7	- 0,8	- 2,3	- 1,7	- 1,0	0,0
rapporté à l'eff. du cycle (%)	- 0,3	- 0,1	0,0	- 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,1	0,0
Passages privé > public (1)	37,1	39,4	42,6	39,9	41,3	41,6	39,4	40,2	42,4	44,2
Passages public > privé (2)	32,1	30,0	30,2	30,5	30,2	28,9	28,6	28,4	28,0	28,1
Total passages (1) + (2)	69,2	69,4	72,8	70,3	71,4	70,5	68,0	68,6	70,4	72,3
Flux net (1) - (2)	5,0	9,4	12,4	9,4	11,1	12,7	10,8	11,7	14,3	16,1
rapporté à l'eff. du cycle (%)	0,3	0,6	0,8	0,6	0,7	0,9	0,7	0,8	1,0	1,1

Passages privé > public = nombre d'élèves inscrits l'année antérieure dans un établissement privé, qui s'inscrivent dans un établissement public à la rentrée.

Total passages = nombre d'élèves ayant changé de secteur à la rentrée = (1) + (2)

Flux net = solde des échanges entre secteurs du point de vue du secteur public = (1) - (2)

rap. à l'eff. du 2nd deg. (%) = Flux net rapporté à l'effectif du cycle (en %) (donne l'ordre de grandeur des flux et permet de les comparer entre eux plus facilement)

TABLEAU 1-1 (suite) – Flux d'élèves entre enseignement public et privé dans le second degré entre 1993 et 2002

 France métropolitaine hors EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté)
 (En milliers)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Second cycle professionnel										
Passages privé > public (1)	12,1	13,0	14,1	13,7	14,3	14,2	14,0	13,2	13,3	13,2
Passages public > privé (2)	20,3	21,3	21,9	24,0	24,4	24,0	23,5	22,8	23,9	25,3
Total passages (1) + (2)	32,4	34,3	36,0	37,7	38,7	38,2	37,4	36,1	37,1	38,5
Flux net (1) - (2)	- 8,2	- 8,3	- 7,7	- 10,3	- 10,1	- 9,8	- 9,5	- 9,6	- 10,6	- 12,1
rappporté à l'eff. du cycle (%)	- 1,2	- 1,2	- 1,1	- 1,5	- 1,4	- 1,4	- 1,4	- 1,4	- 1,6	- 1,8
Passages privé > public (1)	4,2	4,6	5,6	4,9	4,8	5,0	4,9	4,8	4,5	4,6
Passages public > privé (2)	8,7	9,3	8,3	8,6	9,1	9,2	9,0	8,3	7,4	7,7
Total passages (1) + (2)	12,9	13,8	13,9	13,5	13,9	14,2	13,9	13,1	11,9	12,4
Flux net (1) - (2)	- 4,5	- 4,7	- 2,7	- 3,7	- 4,3	- 4,2	- 4,1	- 3,4	- 2,9	- 3,1
rappporté à l'eff. du cycle (%)	- 0,7	- 0,7	- 0,4	- 0,5	- 0,6	- 0,6	- 0,6	- 0,5	- 0,4	- 0,5
Passages privé > public (1)	16,3	17,6	19,7	18,6	19,1	19,2	18,9	18,1	17,8	17,8
Passages public > privé (2)	29,0	30,5	30,2	32,6	33,5	33,2	32,5	31,1	31,3	33,0
Total passages (1) + (2)	45,3	48,1	49,9	51,1	52,6	52,4	51,4	49,2	49,1	50,9
Flux net (1) - (2)	- 12,8	- 12,9	- 10,5	- 14,0	- 14,4	- 14,0	- 13,6	- 13,0	- 13,5	- 15,2
rappporté à l'eff. du cycle (%)	- 1,9	- 1,9	- 1,5	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,0	- 2,3
Ensemble second degré										
Passages privé > public (1)	59,0	60,6	63,1	62,3	64,3	64,8	63,8	63,6	64,8	65,3
Passages public > privé (2)	81,8	79,8	81,8	87,5	89,0	88,1	89,2	90,4	91,6	93,8
Total passages (1) + (2)	140,9	140,4	144,9	149,8	153,3	152,9	153,0	154,0	156,4	159,1
Flux net (1) - (2)	- 22,8	- 19,1	- 18,7	- 25,3	- 24,7	- 23,3	- 25,4	- 26,7	- 26,8	- 28,4
rapp. à l'eff. du 2 nd deg. (%)	- 0,4	- 0,3	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,4	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,5
Passages privé > public (1)	45,0	50,3	55,9	48,4	48,8	49,0	46,8	47,1	49,0	51,0
Passages public > privé (2)	69,8	68,7	65,9	68,8	67,3	65,3	65,5	62,2	59,8	58,2
Total passages (1) + (2)	114,8	118,9	121,8	117,2	116,1	114,2	112,3	109,3	108,8	109,2
Flux net (1) - (2)	- 24,9	- 18,4	- 10,0	- 20,4	- 18,5	- 16,3	- 18,7	- 15,0	- 10,8	- 7,1
rapp. à l'eff. du 2 nd deg. (%)	- 0,5	- 0,3	- 0,2	- 0,4	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 0,2	- 0,1
Passages privé > public (1)	104,0	110,9	119,0	110,7	113,1	113,8	110,6	110,8	113,8	116,4
Passages public > privé (2)	151,6	148,4	147,7	156,3	156,3	153,4	154,7	152,5	151,4	151,9
Total passages (1) + (2)	255,6	259,3	266,7	267,0	269,4	267,2	265,3	263,3	265,2	268,3
Flux net (1) - (2)	- 47,7	- 37,5	- 28,7	- 45,7	- 43,2	- 39,6	- 44,1	- 41,7	- 37,6	- 35,6
rapp. à l'eff. du 2 nd deg. (%)	- 0,9	- 0,7	- 0,5	- 0,8	- 0,8	- 0,7	- 0,8	- 0,8	- 0,7	- 0,7
% changements à l'entrée	55,1	54,1	54,3	56,1	56,9	57,2	57,7	58,5	59,0	59,3

Notes

Les changements de secteur qui ont lieu à l'entrée en second cycle général et technologique par le biais d'une première d'adaptation après un BEP sont compris dans ceux qui ont lieu à l'intérieur du cycle.

Le tableau obtenu en les incluant dans les changements à l'entrée du cycle diffère très peu de celui-ci.

Une convention du même type a été faite pour les autres cycles, les entrées autres que celles recensées en première ligne étant très marginales.

en faveur du public. Le flux net généré par les changements de secteur au cours de la scolarité en second cycle général et technologique, légèrement favorable au secteur privé les années précédentes, est pratiquement nul à la rentrée 2002.

Un flux net global en faveur du privé...

Au total le flux généré par les changements de secteur en 2002 est de 36 000 en faveur du privé au niveau du premier cycle, de 16 000 en faveur du public au niveau du second cycle général et technologique et de 15 000 en faveur du privé au niveau du second cycle professionnel. Le flux net global au niveau du second degré est de 35 000 en faveur du privé.

... qui diminue légèrement dans les années les plus récentes

Le flux de 35 000 en faveur du privé observé en 2002 est inférieur aux flux enregistrés les années précédentes (44 000 en faveur du privé en 1999). Il représente 0,8 % de l'effectif du second degré en 1999 et 0,7 % en 2002 (*tableau 1-1*). Les variations sont donc extrêmement faibles. L'impact sur la part du secteur privé est lui aussi très limité, comme le confirme son évolution récente.

Des évolutions sous-jacentes lentes mais régulières...

Cette stabilité globale résulte toutefois d'évolutions sous-jacentes qui sont à la fois lentes et régulières. Les plus importantes ont lieu là où les échanges sont les plus intenses et les flux les plus élevés, c'est-à-dire à l'entrée en sixième et en seconde générale et technologique.

Depuis 1994, le nombre d'élèves du public qui passent au privé lors de leur entrée en sixième ne cesse d'augmenter, passant de 46 000 en 1994 à 56 000 en 2002. En proportion du nombre total d'élèves issus de l'enseignement primaire public, l'augmentation est d'un peu plus de un point (*tableau 1-2*: 9,0 % en 2002 contre 7,5 % en 1994). Dans le même temps, les passages du privé au public à ce niveau sont restés pratiquement constants. C'est sur ces premières

constatations qu'est sans doute fondée l'opinion selon laquelle le secteur privé bénéficierait d'un succès grandissant dans l'enseignement secondaire.

Cette évolution n'est pourtant pas la seule qui affecte le partage entre public et privé dans l'enseignement secondaire. Les évolutions des changements de secteur à l'entrée en seconde générale et technologique et, plus récemment, de ceux qui ont lieu en cours de scolarité dans les trois cycles viennent en tempérer la portée.

À l'entrée en seconde générale et technologique, on assiste à une évolution exactement inverse de celle qui a lieu à l'entrée de la sixième. C'est cette fois le nombre d'élèves du privé qui passent au public qui augmente, de 23 000 en 1994 à 29 000 en 2002, ou, en proportion du nombre total d'élèves issus d'un collège privé, de 23 % en 1994 à 28 % en 2002. Les passages du public au privé, eux, restent proches de 13 000 durant cette période. Pour autant, ces deux évolutions ne se compensent pas complètement.

Par ailleurs, à l'entrée du second cycle professionnel, la tendance est également à une hausse des passages du public au privé, bien que l'évolution soit beaucoup moins régulière que pour les autres cycles.

Au total, le flux net global en faveur du privé qui résulte des changements de secteurs à l'entrée des trois cycles est plus élevé en 2002 qu'il ne l'était en 1994 (28 000 contre 19 000).

L'évolution suivie par les changements de secteur qui ont lieu au cours de la scolarité dans les cycles est beaucoup moins régulière que celle des changements à l'entrée des cycles. Le flux net généré par ces changements fluctue beaucoup plus d'une année sur l'autre que celui qui résulte des changements de secteurs à l'entrée des cycles. Toutefois, depuis la rentrée 2000, ce flux, favorable au secteur privé dans les trois cas, aurait tendance à diminuer (7 000 en 2002 contre 19 000 en 1999 et 18 000 en 1994).

Cette évolution est particulièrement sensible au niveau du premier cycle. En 2002, par rapport à 1999, 5 000 élèves de moins sont passés du public au privé au cours de leur scolarité dans le cycle et 3 000 de plus du privé au public. Le flux en faveur du privé généré par les changements de secteurs à ce niveau est ainsi passé de 12 000 à 4 000 entre ces deux dates. Une tendance similaire mais de moindre ampleur s'est manifestée dans le second cycle général et technologique.

... qui seraient révélatrices de changements de comportement

L'augmentation des passages du public au privé à l'entrée en sixième, parallèlement à leur diminution au cours de la scolarité dans le premier cycle, peut s'interpréter comme le fait que le choix d'un collège privé se fait de plus en plus souvent dès la sixième plutôt qu'en cours de scolarité. Par ailleurs, l'augmentation des passages du privé au public au cours de la scolarité dans le premier cycle et à l'entrée en seconde générale et technologique apparaît comme un retour ultérieur vers le public des élèves supplémentaires qui ont fait le choix du privé dès la sixième.

Ces modifications de comportement ne sont pas sans incidence sur la part du secteur privé dans le second degré, car un choix plus précoce du secteur privé augmente la durée moyenne de scolarisation dans ce secteur, même si le nombre d'élèves faisant ce choix à un moment de leur scolarité reste constant (cf. « Public ou Privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire », p. 49).

Les élèves du public sont plus fidèles à leur secteur

Les 23 000 élèves du privé qui passent dans un collège public à l'entrée en sixième représentent 20 % de l'ensemble des élèves qui sortent d'une école privée, soit un élève sur cinq (tableau 1-2). Bien qu'étant numériquement plus nombreux, les 55 000 élèves du secteur public qui passent dans un établissement privé à ce niveau ne représentent que 9 % de l'ensemble des élèves issus de l'enseignement primaire public, soit un élève sur dix. Par rapport à l'effectif d'origine, ils sont donc deux fois moins nombreux que les élèves du privé qui passent au public. La situation est la même à tous les niveaux du second degré : comparé à l'effectif de

NOTE

1. L'indicateur du pourcentage d'élèves redoublant au moins une classe du collège ou du lycée a été obtenu en sommant les taux de redoublement de la sixième pour l'année N-3 à la troisième pour l'année N. Il ne s'agit que d'un indicateur car il ne tient compte ni des élèves qui redoublent deux fois au cours de leur scolarité, ni des échanges entre secteurs.

la classe d'origine, les élèves sont plus nombreux à quitter le secteur privé qu'à quitter le secteur public. Malgré cela, sauf à l'entrée en seconde générale et technologique, le flux net généré par les échanges est favorable au secteur privé. En effet, à cause du poids relatif des deux secteurs, la proportion des élèves du privé qui passent au public devrait être quatre fois supérieure à celle des élèves du public qui passent au privé pour que les échanges s'équilibrent.

La même différence existe au sein de la classe d'accueil. Les 23 000 élèves qui passent du privé au public à l'entrée en sixième ne représentent que 5 % des élèves qui entrent en sixième dans un collège public, soit un élève sur vingt. Les 55 000 élèves qui passent du public au privé représentent presque 37 % des élèves qui entrent en sixième dans un collège privé, soit plus d'un élève sur trois. Les effectifs du secteur privé sont ainsi beaucoup plus instables que ceux du public : les proportions d'élèves qui quittent ou qui intègrent le secteur chaque année sont toutes deux plus grandes que dans le public.

□ DES PARCOURS SCOLAIRES ET DES PROFILS D'ÉLÈVES DIFFÉRENTS

Les élèves du privé accèdent plus souvent en seconde générale et technologique que ceux du public

En 1996, 40 % des élèves du secteur public redoublaient au moins une classe du collège contre un tiers seulement dans le privé¹ : jusqu'aux années récentes, les redoublements dans la filière générale du premier cycle étaient moins fréquents dans le privé que dans le public. À partir de 1996, avec la mise en place de la réforme des collèges, les redoublements en collège ont baissé dans le public de façon beaucoup plus sensible que dans le privé, de sorte que depuis deux ans les redoublements sont devenus moins fréquents dans le public que dans le privé. Ainsi, entre 1996 et 2002, la proportion d'élèves ayant redoublé au moins une classe du premier cycle est passée de 34 à 32 % dans le privé alors qu'elle est « tombée » de 40 à 29 % dans le public.

TABLEAU 1-2 – Flux d'élèves entre enseignement public et privé dans le second degré entre 1993 et 2002

 (en % par rapport à l'effectif dans le secteur d'origine)
 France métropolitaine hors EREA

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Premier cycle										
Entrée en sixième										
% Public vers privé (1)	7,5	7,5	7,7	8,2	8,3	8,3	8,5	8,8	8,9	9,0
% Privé vers public	19,0	19,7	19,4	19,6	19,7	19,9	19,8	19,9	19,5	19,6
% élèves changeant de secteur (2)	9,4	9,6	9,7	10,0	10,2	10,2	10,4	10,6	10,6	10,7
À l'intérieur du cycle										
% Public vers privé	2,1	2,0	2,0	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9
% Privé vers public	5,1	5,7	6,4	5,7	5,8	5,8	5,7	5,8	6,1	6,1
% élèves changeant de secteur	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,8	2,8	2,8
Global										
% Public vers privé	3,4	3,3	3,3	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7	3,6	3,6
% Privé vers public	7,9	8,4	8,9	8,4	8,5	8,6	8,5	8,5	8,6	8,7
% élèves changeant de secteur	4,3	4,3	4,4	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
Second cycle général et technologique										
Entrée en seconde										
% Public vers privé	3,9	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	3,9	3,9
% Privé vers public	22,4	23,3	24,7	24,5	26,1	27,1	26,7	27,0	28,2	28,4
% élèves changeant de secteur	8,3	8,6	8,8	8,8	9,1	9,4	9,2	9,3	9,6	9,7
À l'intérieur du cycle										
% Public vers privé	2,3	2,1	2,1	2,1	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
% Privé vers public	6,4	7,0	7,6	6,7	6,8	6,9	6,3	6,4	6,6	7,2
% élèves changeant de secteur	3,1	3,1	3,3	3,1	3,0	3,0	2,8	2,8	2,8	3,0
Global										
% Public vers privé	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
% Privé vers public	11,2	12,0	13,0	12,2	12,7	13,0	12,6	13,0	13,6	14,0
% élèves changeant de secteur	4,5	4,6	4,9	4,7	4,8	4,8	4,6	4,7	4,8	5,0
Second cycle professionnel										
Entrée dans le cycle										
% Public vers privé	10,3	10,6	10,7	11,6	11,6	11,6	11,6	11,8	11,9	12,5
% Privé vers public	28,3	30,5	32,1	30,8	31,8	31,8	32,6	33,2	32,5	32,3
% élèves changeant de secteur	13,6	14,1	14,5	14,9	15,2	15,1	15,3	15,5	15,4	15,8
À l'intérieur du cycle										
% Public vers privé	2,5	2,7	2,4	2,4	2,5	2,6	2,5	2,4	2,2	2,3
% Privé vers public	4,3	4,9	5,9	5,3	5,0	5,2	5,1	5,2	5,0	5,2
% élèves changeant de secteur	2,9	3,1	3,2	3,0	3,1	3,1	3,1	3,0	2,8	2,9
Global										
% Public vers privé	5,3	5,6	5,5	5,8	5,9	5,9	5,8	5,8	5,9	6,2
% Privé vers public	11,7	12,9	14,3	13,5	13,6	13,6	13,6	13,6	13,6	13,6
% élèves changeant de secteur	6,6	6,9	6,9	7,3	7,4	7,3	7,2	7,2	7,4	7,8
Ensemble second degré										
Entrée dans un des cycles										
% Public vers privé	7,0	7,1	7,2	7,6	7,7	7,7	7,8	7,9	8,0	8,2
% Privé vers public	21,7	22,8	23,5	23,3	24,1	24,6	24,5	24,7	24,9	25,0
% élèves changeant de secteur	9,8	10,1	10,3	10,5	10,8	10,8	10,9	11,0	11,1	11,3
À l'intérieur des cycles										
% Public vers privé	2,2	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9
% Privé vers public	5,4	6,0	6,7	5,9	6,0	6,0	5,8	5,9	6,1	6,3
% élèves changeant de secteur	2,8	2,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,8	2,8
Global										
% Public vers privé	3,5	3,4	3,4	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
% Privé vers public	9,4	10,0	10,8	10,2	10,4	10,5	10,4	10,4	10,7	10,9
% élèves changeant de secteur	4,7	4,7	4,9	4,9	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,1

Notes de lecture :
(1) % Public vers privé

à l'entrée en sixième = % des élèves issus d'une école publique qui s'inscrivent dans un collège privé

à l'intérieur du cycle = % des élèves poursuivant leur scolarité en premier cycle et inscrits dans un collège public l'année antérieure, qui s'inscrivent dans un collège privé à la rentrée

(2) % élèves changeant de secteur

à l'entrée en sixième = % des élèves issus de l'enseignement primaire qui changent de secteur en s'inscrivant au collège

à l'intérieur du cycle = % des élèves poursuivant leur scolarité en premier cycle qui changent de secteur par rapport à l'année antérieure

La proportion d'élèves qui sont admis en seconde générale et technologique est plus élevée dans les collèges privés que dans les collèges publics : en 2002, ce fut le cas pour 69 % des élèves de troisième générale dans le privé contre 59 % dans le public. Le poids de la troisième générale dans l'ensemble des troisièmes est plus important dans le public, où cette classe accueille 93 % des élèves de troisième (générale, technologique et d'insertion) contre 90 % dans le privé. L'écart des taux est ainsi légèrement plus faible lorsque celui-ci est calculé par rapport à l'ensemble des troisièmes : 62 % dans le privé contre 55 % dans le public. L'orientation en second cycle professionnel compense pratiquement cette différence : sur l'ensemble des troisièmes, elle est de 28 % dans le public contre 22 % dans le privé. Au total, le cumul des passages dans l'un ou l'autre des seconds cycles du second degré est pratiquement le même dans les deux secteurs. Si l'on tient compte du redoublement en troisième qui, en 2002, est de 6 % dans le public et de 7 % dans le privé, la proportion d'élèves de troisième qui quittent l'enseignement scolaire dépendant du ministère de l'Éducation nationale à l'issue de cette classe est de 11 % dans le public et de 9 % dans le privé².

Les élèves du privé redoublent moins souvent que ceux du public au lycée. Comme au collège, les redoublements y ont diminué dans les années récentes, et plus fortement dans le public que dans le privé. Ils restent toutefois sensiblement inférieurs dans le privé, notamment en terminale du fait de la différence dans les taux de réussite au baccalauréat. Entre 1996 et 2002, la proportion d'élèves ayant redoublé au moins une classe du second cycle général et technologique est passée de 35 à 33 % dans le privé et de 43 à 38 % dans le public.

L'interprétation de ces différences de parcours est délicate. L'écart entre les taux de passage en seconde générale et technologique peut résulter tout autant de pratiques d'orientation différentes dans les deux secteurs que d'une réelle différence de niveau entre les élèves de troisième. Dans ce dernier cas, cette

NOTE

2. La majorité de ces élèves se dirige vers l'apprentissage ou vers un établissement dépendant du ministère de l'Agriculture. La proportion de ceux qui interrompent leur formation initiale à l'issue de la troisième est comprise entre 1 et 2 %.

différence de niveau est-elle due à une plus grande efficacité du secteur privé ou est-elle une conséquence de paramètres extérieurs au secteur comme, par exemple, l'origine sociale des élèves, ou d'une pratique de sélection à l'entrée en sixième ? Le profil des élèves des deux secteurs et les caractéristiques des élèves qui intègrent le secteur privé à l'entrée de la sixième apportent quelques éléments de réponse à ces deux questions. L'étude de Jean-Paul Caille (voir l'article p. 49) en fournit d'autres.

Les élèves du privé sont issus de milieux sociaux plus favorisés

Les élèves qui fréquentent un établissement privé sont issus de milieux sociaux en moyenne plus favorisés que les élèves des établissements publics. Les familles de milieux très favorisés ont en effet plus souvent recours à l'enseignement privé que celles de milieux défavorisés : 44 % des enfants de chef d'entreprise fréquentent un établissement privé contre 7 % seulement des élèves dont le père est au chômage (tableau 2). La répartition des élèves selon leur origine sociale est ainsi très différente dans les deux secteurs (graphique 2). La différence se situe au niveau des catégories très favorisées et défavorisées, les catégories favorisées et moyennes étant à peu près également représentées dans les deux secteurs. Ainsi, pour tout élève d'origine très favorisée, le secteur privé en compte un d'origine défavorisée alors que le secteur public en compte deux.

GRAPHIQUE 2 – Poids relatif des catégories sociales dans les deux secteurs en 2002
Ensemble second degré

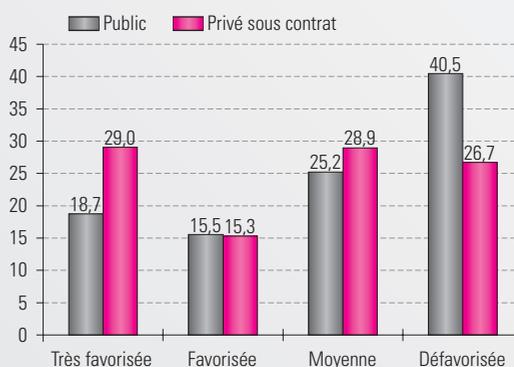


TABLEAU 2 – Proportion d'élèves scolarisés dans le secteur privé sous contrat selon la profession du père en 2002

France métropolitaine (non compris l'académie de Limoges)

	Catégorie	Proportion d'élèves scolarisés dans le privé	Part de la PCS dans l'ensemble du second degré
Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	TF	43,5	1,4
Profession libérale	TF	35,4	3,4
Cadre adminis. et commerc. d'entreprise	TF	34,3	5,6
Agriculteur exploitant	M	34,0	2,3
Retraité agriculteur exploitant	M	31,8	0,0
Commerçant et assimilé	M	28,7	3,5
Employé administratif d'entreprise	M	26,7	3,6
Non-renseignée (inconnu ou sans objet)	X	26,3	2,6
Retraité cadre, profes. Intermédiaire	F	26,0	0,4
Profession intermédiaire adm., commerce entr.	F	25,5	1,9
Artisan	M	25,2	3,7
Clergé, religieux	F	24,0	0,0
Retraité artisan, commerc., chef d'entrepr.	M	24,0	0,1
Policier et militaire	M	23,3	2,0
Profession interm., santé-travail social	F	22,9	3,2
Ingénieur, cadre techn. d'entreprise	TF	22,6	4,2
Profession information, arts, spectacle	TF	22,5	0,7
Cadre de la fonction publique	TF	21,9	2,0
Total		20,6	100,0
Professeur et assimilé	TF	20,0	2,5
Technicien	F	19,3	4,8
Instituteur et assimilé	TF	18,9	1,0
Employé de commerce	M	18,5	3,1
Contremaître, agent de maîtrise	F	18,5	2,9
Person. service direct aux particuliers	M	16,6	2,0
Profession interm. Adm. fonct. publique	F	16,2	2,3
Empl. civil, agent service fonct. publ.	M	15,7	5,7
Ouvrier qualifié	D	14,9	21,1
Personne sans activité professionnelle	D	14,2	7,1
Retraité employé et ouvrier	D	12,5	1,3
Ouvrier agricole	D	10,1	0,7
Ouvrier non qualifié	D	9,6	4,4
Chômeur n'ayant jamais travaillé	D	7,2	0,5

Lecture : 43,5 % des enfants de chef d'entreprise sont scolarisés dans le privé sous contrat.

Les enfants de chef d'entreprise représentent 1,4 % de l'ensemble des élèves du second degré.

L'information donnée par ce tableau est extraite de la base SCOLARITÉ.

L'académie de Limoges a été exclue car le taux de couverture du système SCOLARITÉ n'y est que de 69 %.

Sur les autres académies de France métropolitaine, le taux de couverture est au minimum de 92 %.

Définition des catégories :

« Très favorisée » (TF) : professions libérales, cadres, professeurs et assimilés, professions de l'information, des arts et du spectacle, ingénieurs, instituteurs et chefs d'entreprise.

« Favorisée » (F) : professions intermédiaires, clergé, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, retraités cadres et professions intermédiaires.

« Moyenne » (M) : agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et assimilés, employés civils, agents de service de la fonction publique, policiers et militaires, employés administratifs d'entreprise, employés de commerce, personnels de service direct aux particuliers, retraités agriculteurs-exploitants, retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

« Défavorisée » (D) : ouvriers, retraités employés ou ouvriers, chômeurs et personnes sans activité professionnelle.

Très schématiquement, sur dix élèves, quatre sont issus de milieu favorisé ou moyen dans un secteur comme dans l'autre. Dans le secteur privé, les six autres élèves se divisent à peu près également entre catégorie très favorisée et catégorie défavorisée, avec trois élèves dans l'une comme dans l'autre. Alors que dans le secteur public, deux élèves seulement seront de milieu très favorisé et quatre de milieu défavorisé.

À ces différences s'en superpose une autre liée au secteur d'emploi du responsable de famille : les personnes travaillant dans le secteur public ont davantage tendance à scolariser leurs enfants dans un établissement public que ceux qui exercent dans le privé, et ce quelle que soit leur catégorie sociale. Le secteur privé accueille ainsi 32 % des enfants de cadre d'entreprise mais seulement 21 % des enfants de cadre de la fonction publique. De même pour les enfants dont les parents exercent une profession intermédiaire administrative : 26 % sont dans un établissement privé lorsque le responsable de famille travaille dans une entreprise et 16 % seulement lorsqu'il est dans la fonction publique.

Les collégiens du privé sont plus jeunes que ceux du public...

Les élèves issus d'écoles élémentaires privées intègrent en moyenne plus tôt le collège : 84 % d'entre eux sont « à l'heure » ou « en avance » contre 81 % des élèves issus d'écoles publiques. À l'entrée en sixième, du fait des changements de secteur qui marquent

cette étape de la scolarité, les différences d'âge entre élèves du public et du privé sont renforcées. En effet, les écoliers du public qui sont admis dans un collège privé sont plus jeunes que ceux qui intègrent un collège public : 86 % d'entre eux sont « à l'heure » ou « en avance ». Inversement, les écoliers du privé qui s'inscrivent dans un collège public sont, eux, plus âgés que la moyenne : 79 % d'entre eux seulement « à l'heure » ou « en avance ». Bien que la proportion d'élèves « à l'heure » ou « en avance » soit un indicateur très grossier du niveau moyen d'un ensemble d'élèves, les différences d'âge entre les élèves qui intègrent le secteur privé à l'entrée en sixième et ceux qui le quittent reflètent sans doute la sélection opérée à ce niveau par un certain nombre de collèges privés.

Par la suite, tout au long de la scolarité dans le premier cycle, ces différences d'âge subsistent : les élèves du privé sont en moyenne plus jeunes que ceux du public dans toutes les classes générales du collège. Ainsi, en 2002, la proportion d'élèves « à l'heure » ou « en avance » en troisième générale est de 69 % dans le privé et de 65 % dans le public.

Dans les classes de troisième technologique et d'insertion, où la grande majorité des élèves ont au moins un an de retard, la situation est inversée : dans ces classes, les élèves sont plus âgés dans le privé que dans le public. En troisième technologique, 32 % des élèves du privé ont deux ans de retard ou plus contre 27 % dans le public. En troisième d'insertion, ces proportions sont de 30 % dans le privé et de 23 % dans le public.

... et les lycéens plus âgés

Par rapport au collège, la situation s'inverse au lycée : les élèves qui entrent en seconde générale et technologique dans un lycée privé sont en moyenne un peu plus âgés que ceux qui entrent dans un lycée public : 81 % d'entre eux sont « à l'heure » ou « en avance » contre 82 % dans le public. Cette inversion entre la troisième et la seconde découle des pratiques d'orientation dans les deux secteurs. Par rapport au public, le secteur privé laisse en effet passer en seconde une proportion sensiblement plus élevée des élèves ayant du retard : un élève en retard a une chance sur trois d'entrer en seconde générale et technologique dans le privé, une sur quatre seulement dans le public.

La différence d'âge entre élèves du privé et du public s'accroît en première. Cette classe accueille en effet des élèves issus du second cycle professionnel, qui intègrent les filières technologiques à l'issue d'un BEP par le biais de la première d'adaptation. Ces élèves ont pour la plupart deux ans de plus que ceux qui viennent de seconde. Ils sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le privé que dans le public (8 % de l'ensemble des premières contre 7 % dans le public).

On retrouve la même différence d'âge dans le second cycle professionnel, où les élèves sont là aussi un peu plus âgés dans le privé que dans le public. La différence est un peu plus marquée en première année de CAP en 2 ans qu'en seconde professionnelle.

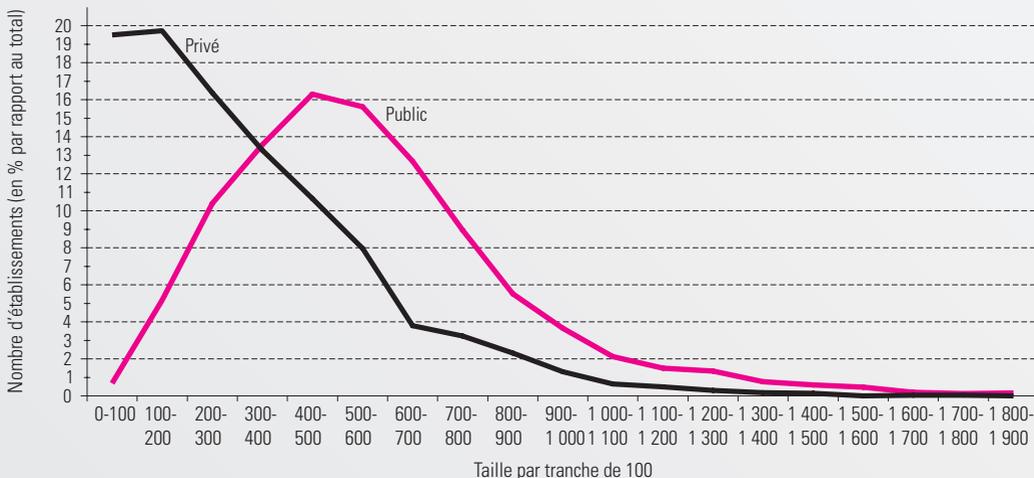
□ LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Les considérations qui motivent le choix du secteur de scolarisation sont évidemment multiples. Le milieu social plus favorisé des élèves est souvent cité comme en faisant partie. L'encadrement en est une autre, dont un des aspects est lié à la taille de l'établissement et de la classe fréquentés. L'étude se limite à ces deux paramètres car une information statistique détaillée sur les moyens en personnel par établissement dans l'enseignement privé n'est pas disponible jusqu'à présent.

Des établissements plus petits...

Les établissements privés sont généralement plus petits que ceux du public (*graphique 3*). L'effectif moyen d'un collège privé sous contrat est de 370 élèves contre 520 dans le public. Celui d'un lycée professionnel (LP) privé est de 240 élèves contre 410 pour le public. Les lycées ont un effectif moyen de 380 élèves contre 870 dans le public, soit moins de la moitié. Plus concrètement, seulement 7 % des lycéens du public fréquentent un établissement de moins de 500 élèves, alors que c'est le cas de plus de la moitié des élèves des lycées privés sous contrat. Ceci n'empêche pas l'existence de quelques très gros établissements dans ce secteur : on recense ainsi autant de collèges privés sous contrat que de collèges publics de plus de 1 100 élèves. De même, le plus grand lycée français – avec plus de 2 300 élèves – est un établissement privé sous contrat.

GRAPHIQUE 3 – Répartition des établissements selon la taille en 2002



Les établissements privés hors contrat sont, quant à eux, tous très petits : 50 élèves en moyenne dans les collèges et LP, moins de 80 dans les lycées.

... mais des classes plus chargées en premier cycle

Fréquenter un collège privé sous contrat plus petit qu'un collège public n'implique pas que l'on soit dans une classe de plus faible effectif : la taille moyenne des classes du premier cycle est de 25 élèves dans les établissements privés sous contrat, de 24 élèves dans le public. De fait, la répartition des classes par taille est très différente dans les deux secteurs : dans les établissements publics, la majorité des classes de premier cycle ont un effectif de 24 ou 25 élèves. Les classes qui ont un effectif très différent de 25 sont peu nombreuses : une classe sur dix seulement compte, par exemple, 28 élèves ou plus. Les tailles des classes sont beaucoup plus dispersées dans le secteur privé : un tiers des classes de premier cycle comptent vingt-huit élèves ou plus dans les établissements privés sous contrat (*graphique 4-1*).

La situation est inverse dans le second cycle général et technologique où les classes sont plus petites dans les établissements privés sous contrat que dans les établissements publics : leur taille moyenne est de 25 élèves contre 29 dans le public. Toutefois, comme en premier cycle, les tailles des classes sont moins dispersées dans le secteur public que dans le privé : plus de la moitié des classes du public ont une taille

comprise entre 30 et 35 élèves, un tiers seulement pour le privé. Les classes ayant un effectif très petit ou au contraire très gros sont beaucoup plus nombreuses dans le privé que dans le public (*graphique 4-2*).

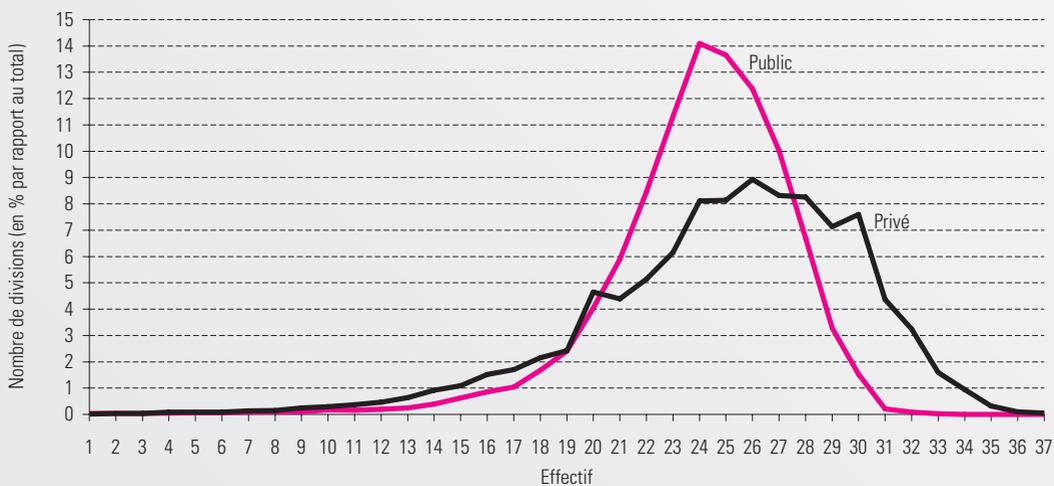
La situation est assez différente dans le second cycle professionnel où la dispersion des tailles de classes est presque aussi grande dans le public que dans le privé. La taille moyenne des classes est très légèrement plus faible dans le secteur privé (19,6 contre 19,8) (*graphique 4-3*). La notion de classe est toutefois moins pertinente dans ce cycle, car une grande partie des heures d'enseignement y sont dispensées en groupes et non en classes entières³.

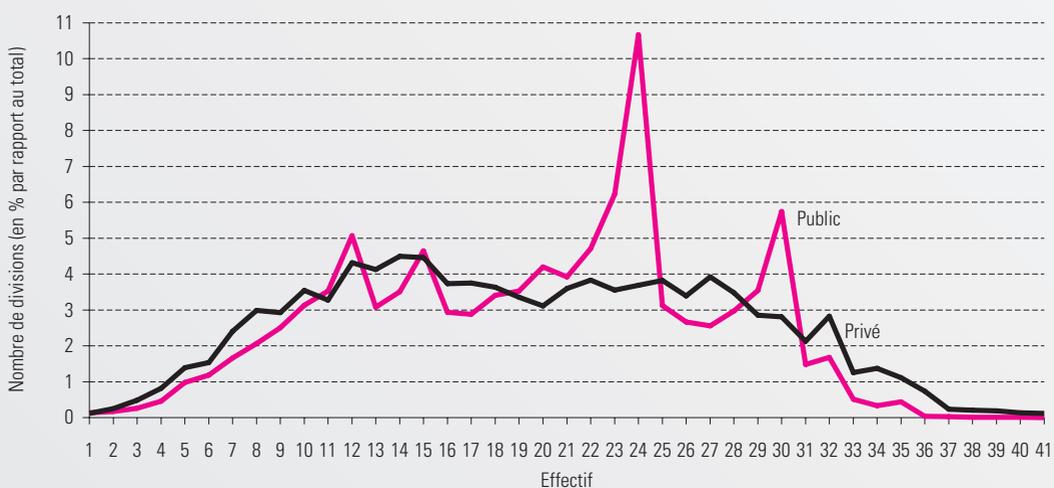
□ AU NIVEAU ACADÉMIQUE, DES PARTS DU SECTEUR PRIVÉ TRÈS CONTRASTÉES SELON LES CYCLES

La part du secteur privé diffère fortement d'une académie à l'autre, allant de plus de 40 % dans les académies de Rennes et Nantes, à 6 % en Corse (*graphique 5 et carte*). D'autre part, alors qu'au niveau national le secteur privé est réparti de façon assez homogène

NOTE

3. Pour les établissements publics, voir la *Note d'Information* 03.49, « Taille des structures pédagogiques dans le second degré public à la rentrée 2002 : divisions et groupes », MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, août 2003.

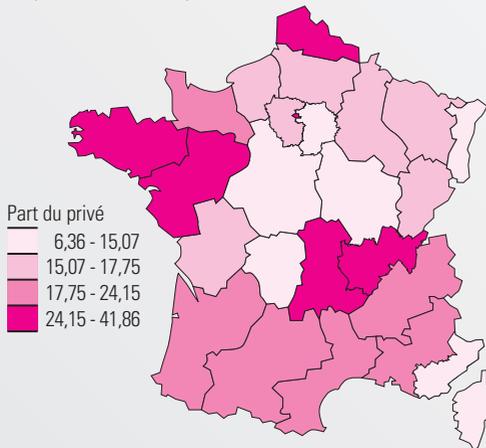
GRAPHIQUE 4-1 – Taille des divisions en premier cycle en 2002

GRAPHIQUE 4-2 – Taille des divisions dans le second cycle général et technologique en 2002

GRAPHIQUE 4-3 – Taille des divisions en second cycle professionnel en 2002


entre les trois cycles du second degré, il n'en est pas de même dans la plupart des académies. La part du secteur privé dans le second cycle professionnel peut être nettement supérieure à sa part dans les autres cycles (c'est le cas dans les académies de Grenoble, Rouen et Dijon) ou nettement inférieure (par exemple en Corse, à Versailles et Paris). En revanche, l'écart est souvent moins grand entre le premier cycle et le second cycle général et technologique, avec toutefois deux exceptions : Paris, où le secteur privé domine nettement dans le second cycle général et technologique et, à l'inverse, Besançon, où sa part est très faible dans ce cycle (tableau 3).

Part du secteur privé en % (année 2002)

Moyenne France métropolitaine 21,0



TABEAU 3 – Part du secteur privé dans les trois cycles du second degré selon les académies en 2002 (hors EREA)

	Premier cycle	Seconds cycles		Ens.	Poids de l'acad.
		g.& t.	prof.		
Aix-Marseille	18,3	20,2	26,0	19,8	4,7
Amiens	16,2	17,0	12,5	15,9	3,3
Besançon	16,9	9,2	18,3	15,1	1,9
Bordeaux	18,7	17,8	19,5	18,6	4,6
Caen	23,7	21,2	25,6	23,3	2,4
Clermont-Ferrand	24,4	24,7	21,9	24,2	2,0
Corse	7,4	6,5	0,0	6,4	0,4
Créteil	13,5	13,0	10,5	13,0	7,0
Dijon	12,6	13,6	22,8	14,1	2,5
Grenoble	21,7	18,5	28,3	21,5	5,0
Lille	27,2	26,0	21,2	25,9	7,7
Limoges	9,6	10,1	14,6	10,4	1,0
Lyon	28,5	24,8	30,7	27,7	4,9
Montpellier	16,8	17,2	23,7	17,8	3,9
Nancy-Metz	14,4	13,7	20,1	15,1	4,1
Nantes	42,0	37,8	41,3	40,7	5,5
Nice	13,4	13,1	15,9	13,6	3,1
Orléans-Tours	14,6	13,8	18,2	14,8	3,9
Paris	32,5	38,7	27,8	34,2	3,1
Poitiers	15,7	12,9	19,0	15,3	2,5
Reims	16,7	14,9	19,0	16,6	2,3
Rennes	42,3	39,4	45,6	41,9	4,9
Rouen	15,4	14,4	22,7	16,1	3,3
Strasbourg	14,5	14,4	14,0	14,4	2,9
Toulouse	17,9	18,3	21,2	18,4	4,0
Versailles	17,0	16,8	9,4	16,1	9,2
Total	21,1	20,5	22,0	21,0	100,0

THÈME

GRAPHIQUE 5 – Part du secteur privé dans les trois cycles du second degré selon les académies en 2002

